

Luxembourg, le 11 février 2025

MOTION

La Chambre des Député-e-s,

- relevant que le bien-être physique et mental des jeunes doit être une priorité en matière de santé publique et de politique éducative ;
- soulignant les initiatives déjà mises en œuvre par les autorités politiques et l'ensemble du personnel enseignant et éducatif pour garantir le bien-être et le droit à l'éducation des enfants et des jeunes ;
- faisant référence au Plan National Santé Mentale ;
- prenant acte que le Gouvernement prévoit dans l'accord de coalition 2023-2028 de donner une importance accrue à la santé mentale et de procéder à une extension des soins en la matière ;
- considérant les dernières publications de l'OMS dans le cadre de l'étude *Health Behaviour in School-aged Children* (HBSC) sur la santé des enfants et des adolescents ;
- considérant les témoignages et recommandations des rapports annuels des années 2023 et 2024 de l'Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher (OKAJU) ;
- considérant le récent rapport thématique sur le bien-être en milieu scolaire de l'*Observatoire national de l'enfance, de la jeunesse et de la qualité scolaire* ;
- rappelant les doléances des jeunes mises en avant lors du Jugendkonvent 2023 ;
- rappelant la motion n° 3907 adoptée par la Chambre des députés le 16 juin 2022 et invitant le gouvernement, entre autres, « à développer et à intensifier la formation du personnel enseignant et éducatif en matière de détection et de gestion quotidienne des problèmes liés à la santé mentale » ;
- rappelant la motion n° 3398, adoptée par la Chambre des députés le 21 janvier 2021 et invitant le gouvernement, entre autres, « à développer voire intensifier la formation initiale du personnel enseignant et éducatif en ce qui concerne la prévention de la violence physique et mentale dans les domaines de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse ainsi que la détection et la gestion quotidienne des problèmes liés à la santé mentale (dépressions, suicide, etc.) » et « à intensifier les formations continues en la matière pour les professionnels de l'éducation formelle et non-formelle » ;
- soulignant que la prévention en santé mentale revêt une importance capitale, dans la mesure où elle permet de diminuer le risque de développer des troubles psychologiques graves, d'améliorer le bien-être général et de favoriser une gestion plus efficace du stress ;

invite le gouvernement à :

- continuer d'allouer davantage de ressources à des dispositifs visant à renforcer les actions préventives en matière de santé mentale, tant dans l'éducation formelle que non-formelle ;
- poursuivre les travaux interministériels dans le domaine de la santé mentale en vue de réaliser une approche globale de la santé scolaire, qui inclut de manière systématique la dimension de la santé mentale et du bien-être des élèves ;

- renforcer les politiques d'inclusion afin de garantir le droit à l'éducation inclusive pour les enfants et jeunes présentant des besoins spécifiques, tout en reconnaissant les avancées déjà réalisées en matière d'inclusion ;
- détabouiser les thèmes LGBTIQ+ dans les contenus scolaires ;
- promouvoir davantage la sensibilisation des enfants à l'égard de leur santé mentale et à mettre en place des actions spécifiques pour renforcer les compétences psychosociales des élèves, afin de les soutenir dans leur développement personnel et social ;
- poursuivre la mise en place d'un baromètre du bien-être scolaire reposant sur un ensemble d'indicateurs pertinents et comparables et renforcer le suivi de la santé mentale des mineurs, de manière à disposer de données pluridimensionnelles au service de politiques publiques fondées sur des données probantes.

Motion adoptée par la Chambre des Députés
en sa séance publique du 30 avril 2026

Le Secrétaire général,

Le Président,

Laurent Scheeck

Claude Wiseler